

Bureau du 21 mai 2007

Décision n° B-2007-5221

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Cession, à l'Opac du Grand Lyon, d'un immeuble situé 165, avenue Berthelot**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 mai 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par arrêté en date du 12 mars 2007, la Communauté urbaine a décidé d'exercer son droit de préemption dans le cadre de la vente d'un immeuble de trois niveaux sur rez-de-chaussée, à usage d'habitation, d'une surface habitable de 354 mètres carrés, situé 165, avenue Berthelot à Lyon 7°, appartenant à madame Michelle Burait, le tout édifié sur une parcelle de terrain de 190 mètres carrés sous le numéro 35 de la section BK.

Cette acquisition est réalisée pour le compte de l'Opac du Grand Lyon qui en assure le préfinancement et dont le programme consiste en la réalisation de huit logements financés en prêt locatif à usage social (PLUS) pour une surface utile de 317 mètres carrés.

Aux termes de la promesse d'achat qui est soumise au Bureau, la Communauté urbaine céderait à l'Opac du Grand Lyon, lorsqu'elle en sera devenue propriétaire, l'immeuble ci-dessus désigné pour un montant de 560 000 €, conformément à l'avis des services fiscaux, cet organisme lui remboursera en outre tous les frais inhérents à cette transaction ;

Vu ladite promesse d'achat ;

DECIDE

1° - Approuve la promesse d'achat qui lui est soumise, concernant la cession à l'Opac du Grand Lyon, d'un immeuble situé 165, avenue Berthelot à Lyon 7°.

2° - Autorise monsieur le président à signer tous les documents et actes nécessaires à la régularisation de cette affaire.

3° - La recette correspondante sera inscrite au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 458 200 - fonction 824 - opération n° 1 204.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,